

Sciences et Actions Sociales

N°6 | Année 2017

L'intervention sociale collective et communautaire : réalités, atouts et limites Dossier

L'empowerment en travail social. Perspectives, enseignements et limites

Michel Parazelli, Mathieu Bourbonnais

Résumé

Français / English

Du fait de sa polysémie et de ses différents usages, la notion d'empowerment pose encore problème dans le champ épistémique du travail social. Le contenu de cet article vise à enrichir l'analyse critique de la notion en distinguant six perspectives théoriques se réclamant de l'empowerment de façon à souligner leur apport respectif à la compréhension du phénomène d'appropriation du pouvoir en travail social. C'est à partir d'une recherche documentaire que nous présentons une synthèse des six perspectives historiques d'empowerment : conscientisation. féminisme. habilitation. environnementalisme, capabilités responsabilisation. Si ces perspectives ont le mérite d'identifier un certain nombre de repères cognitifs rendant possible l'appropriation du pouvoir des individus et/ou des collectifs, ceux-ci demeurent sous-développés sur le plan théorique ; le registre idéologique prenant le pas sur le travail de problématisation. Sont ainsi laissés dans l'ombre l'enjeu de la normativité autoritaire du régime d'autonomie-condition et la question du pouvoir que nous avons sur nos propres actes.

Because of its polysemy and his various uses, the notion of empowerment still poses a problem in the epistemic field of social work. This article aims at extending critical analysis of the notion by distinguishing six theoretical perspectives laying claim to empowerment so as to bring out their respective contributions to the understanding of the appropriation of power phenomenon in social work. From a documentary research, we present a synthesis of six historical perspectives of empowerment: conscientization, feminism, habilitation, environmentalism, capabilities and responsibilization. If these perspectives have the merit of identifying a number of cognitive landmarks enabling the appropriation of power of individuals and/or collectives, they remain underdeveloped on a theoretical level; the ideological register taking precedence over problematization work. Are thus left in the shadows the issue of the authoritarian

normativity of the autonomy-condition regime and the question of the power we have over our own actions.

Entrées d'index

Mots clés: empowerment, travail social, conscientisation, féminisme, habilitation, environnementalisme, capabilités, responsabilisation, pouvoir d'appropriation, autonomie, sociopsychoanalyse

Key words: empowerment, social work, conscientization, feminism, habilitation, environmentalism, capabilities, responsibilization, appropriation of power, autonomy, sociopsychoanalysis

Texte intégral

Introduction

Plus que jamais, les intervenants sociaux sont appelés à intervenir auprès des personnes de façon à ce que ces dernières puissent construire elles-mêmes les conditions qui leur permettent d'agir (Kaufmann, 2004, p. 43). Les représentations de l'individualisation des liens sociaux traversant les sociétés occidentales et qui nourrissent les débats sociologiques actuels quant à l'appréhension de ses variantes idéologiques contemporaines (Martuccelli, 2010 ; Namian, 2011), ne seraient pas étrangères à cet engouement pour l'empowerment et les pratiques d'accompagnement (Gagnon, 2010) en travail social. L'empowerment ne propose-t-il pas des principes développant la capacité des individus et des collectivités d'agir sur les conditions psychologiques, sociales, économiques, politiques, etc., de façon à assurer leur bien-être, et à accomplir ce qui est important pour eux-mêmes, ou combattre l'oppression ? D'origine américaine en ce qui concerne le travail social, l'empowerment s'impose à l'échelle internationale¹, mais selon des perspectives et des finalités multiples (Calvès, 2009), créant ainsi une confusion permanente sur sa définition. Selon Karsz (2008, p. 150), l'empowerment est « [...] une catégorie qui, de plus en plus usuelle et très généralement appréciée, reste cependant sous-entendue, maniée comme une évidence allant de soi ». Ajoutons que la nature polysémique et insuffisamment définie de cette catégorie en rebute plusieurs, et les efforts de traduction française n'ont pas pour autant résolu les problèmes que nous pose cette notion sur

¹ La Fédération internationale des travailleurs sociaux intègre l'empowerment dans la définition même du travail social : « Social work is a practice-based profession and academic discipline that promotes social change and development, social cohesion, and the empowerment and liberation of people. Principles of social justice, human rights, collective responsibility and respect for diversities are central to social work. Underpinned by theories of social work, social sciences, humanities and indigenous knowledge, social work engages people and structures to adress life challenges and enhance wellbeing». (site web, 2014 [http://ifsw.org/policies/definition-of-social-work/]).

le plan des connaissances qu'elle nous procure pour l'intervention. Ladite polysémie ne concerne donc pas seulement le regard théorique (conceptualisation), mais aussi la visée idéologique (principes, idéaux) et les considérations méthodologiques (logiques d'intervention, procédures) de l'action. En effet, si l'*empowerment* peut désigner plusieurs choses à la fois, comment en tirer des représentations claires et pertinentes pour guider l'intervention ? Et devant toutes les propositions d'*empowerment* qui circulent actuellement en travail social, laquelle choisir ?

Mais si nous considérions l'empowerment en travail social comme une catégorie-enjeu à l'image de la notion de « résilience », d'« approche globale » ou encore d'« humanisme », notre attention serait orientée non pas sur la recherche de la bonne définition claire et limpide de l'empowerment, mais sur la diversité des perspectives théoriques et idéologiques qui se disputent la définition de la notion en la qualifiant de manière plus ou moins distinctive. Autrement dit l'empowerment serait une catégorie de pratique où théories, idéologies et engagements subjectifs se noueraient de façon particulière en donnant lieu à une diversité de conceptions se situant en rapport de complémentarité, de différenciation ou d'opposition entre elles (Karsz, 2008, 2011).

Un tour d'horizon de la littérature nous a permis, jusqu'à maintenant, d'identifier six perspectives à partir de la sélection de 186 articles²: la conscientisation (Freire, 1974; Calvès, 2009), une perspective féministe (Damant *et al.*, 2001), celle de l'habilitation (Lord et McKillop-Farlow, 1990), et les suivantes axées sur l'environnement (Ninacs, 1995; Le Bossé, 2012), les capabilités (Sen, 2000; Bonvin, 2005), et la responsabilisation néo-libérale (Hache, 2007). Ces diverses perspectives théoriques se réclamant de l'*empowerment* nous montrent que la compréhension des processus d'appropriation du pouvoir ne se réduit pas au seul développement des compétences et du contrôle des ressources. Cette connaissance s'inscrit plutôt dans un champ théorique et politique complexe où les théories sont mises de l'avant en fonction d'un idéal spécifique du type d'autonomie à offrir aux destinataires de l'intervention. C'est pourquoi la posture que nous adoptons dans cet article renvoie à ce que nous appelons une épistémologie des pratiques qui consiste à examiner les fondements théoriques certes, mais aussi les bases idéologiques du discours produit sur les pratiques d'*empowerment*. Ce type d'analyse permet de développer une pensée critique, i.e. savoir distinguer les différentes conceptions théoriques de l'*empowerment*, reconnaître les idéaux qu'elles promeuvent, et

-

² La recherche documentaire fut centrée sur le mot *empowerment*, en concordance avec une série d'autres motsclés correspondant aux perspectives identifiées dans l'analyse, mais pas exclusivement (parfois le concept se suffisant à lui-même dans la littérature, toutes langues confondues): conscientisation/*conscientization*, féminisme/*feminism*, habilitation (fr)/ *habilitation* (an), développement du pouvoir d'agir/pouvoir d'agir, capabilité(s)/capability, responsabilisation/*responsibilization*. Les bases de données ayant servi d'espace d'investigation ont été Érudit, Cairn, *OpenEdition*, Persée et Repère du côté de la littérature francophone ainsi que *ScienceDirect*, *Springer Link*, *Social Services Abstracts*, *Google Scholar*, *Canadian Periodical Index*, PubMed et *Wiley Online Library* du côté de la littérature anglophone. Nous avons sélectionné les travaux des auteurs les plus fréquemment cités pour chaque mot-clé.

apprécier les pratiques concrètes qui s'exercent en leur nom. Bref, s'engager dans un travail de déconstruction des fondements normatifs guidant le sens et la signification de cette notion passe-partout à la fois louangée par certains et bannie du vocabulaire par d'autres. Nous pensons que cet exercice peut contribuer à éclairer une part de ce qui se joue dans l'usage de cette catégorie tant désirée et critiquée en travail social.

Plus spécifiquement, nous présentons une synthèse des résultats d'analyse critique de six perspectives théoriques associées à l'*empowerment* dans le but d'identifier à quels niveaux ces perspectives nous instruisent de façon spécifique sur le plan des connaissances et des visées sociales et politiques. Nous concluons par une réflexion d'ensemble concernant certaines limites actuelles associées à ces perspectives et que nous formulerons sous la forme d'impensés. Voyons d'abord ce que nous apprennent certains auteurs qui ont aussi proposé une analyse épistémologique de l'*empowerment*.

Une catégorie idéologiquement investie

Si la littérature traitant de l'*empowerment* en travail social foisonne depuis près d'une trentaine d'années, peu d'écrits présentent une analyse critique d'ensemble des perspectives théoriques associées à l'*empowerment*. Bien qu'il existe des commentaires critiques dans plusieurs articles sur l'*empowerment*, ceux-ci sont surtout centrés sur la mise à distance de la perspective néolibérale de l'*empowerment* de façon à distinguer celle-ci de la perspective promue ou jugée plus pertinente. Parmi les rares écrits existants, nous avons repéré deux articles (Damant *et al.*, 2001 ; Cantelli, 2013) et un ouvrage (Bacqué et Biewener, 2013) présentant une analyse critique de l'*empowerment* selon des considérations épistémologiques.

Les propositions analytiques qui en ressortent mettent davantage en lumière les différentes orientations idéologiques de l'*empowerment* que ses diverses perspectives théoriques. Afin de mieux saisir les contours sociologiques de la catégorie de l'*empowerment*, Cantelli (2013, p. 66) distingue ainsi deux « philosophies politiques du pouvoir et des capacités » associées à l'*empowerment* : une philosophie gestionnaire et une civique. Il illustre ces deux « conceptions » à partir des pratiques de la Banque mondiale (L'*Empowerment Team*) d'une part, et des mouvements civiques des années 1960 d'autre part. Il s'agit moins ici d'une investigation des représentations théoriques des approches se réclamant de l'*empowerment* qu'une analyse sociologique des pratiques d'*empowerment* menant à l'identification des deux idéaltypes rendant compte des usages sociopolitiques de l'*empowerment* (gestionnaires et civiques). La qualification de ces deux idéaltypes s'apparente d'ailleurs à celle des modèles ou paradigmes proposés par les autres analyses retenues ici.

Pour Bacqué et Biewener (2013), le recours à l'*empowerment* peut être appréhendé selon trois visées idéologiques que les auteures ont schématisées en trois idéaltypes (les modèles radical, social-libéral et néo-libéral) : 1. Le « modèle radical » renvoie aux mouvements féministes, populaires et communautaires des années 1960-1970, dont l'inspiration provenait en grande

partie de la pédagogie libératrice de Paulo Freire (1974) et de sa lutte contre l'oppression en Amérique latine. 2. Le « modèle social-libéral » (ou social-démocrate au Québec) situe la visée d'*empowerment* dans les efforts de régulation publique étatique promouvant les droits civiques et la lutte aux inégalités socioéconomiques. 3. Le dernier modèle serait investi par les finalités du néo-libéralisme où seraient promues les valeurs entrepreneuriales du marché au sein des politiques sociales et des institutions.

La troisième analytique identifiée, réalisée par Damant et *al.* (2001), est présentée sous la forme de « trois paradigmes de l'*empowerment* » dans un tableau caractérisant chacune de ces orientations qui sont :

- 1. Le « paradigme technocratique » situerait l'intervention au niveau individuel et des incapacités personnelles. Il s'agirait ici de modifier les perceptions et comportements des individus afin qu'ils puissent résoudre eux-mêmes leurs problèmes, et les responsabiliser en vue d'une meilleure adaptation sociale. On identifie le courant théorique de l'individualisme méthodologique comme étant celui inspirant cette orientation. Ce paradigme est presque synonyme de ce que Bacqué et Biewener (2013) désignaient par le modèle d'*empowerment* associé au « néo-libéralisme » et aux pratiques « gestionnaires » de Cantelli (2013).
- 2. Le « paradigme écologique » est qualifié d'*empowerment* communautaire où les problèmes ne sont pas à chercher dans l'individu, mais dans les conditions incapacitantes du contexte dans lequel les personnes vivent. Par conséquent, il s'agit d'augmenter l'accès aux ressources en amenant les individus et les groupes à négocier avec les responsables politiques pour formuler leurs demandes, contribuant alors à diminuer l'impact négatif des inégalités sociales. Il ne s'agirait pas ici de transformer les éléments structurels qui sont à la source des problèmes. Les auteures (Damant et *al.*, 2001, p. 139) évoquent les « idéologies environnementales » comme source d'inspiration de cette orientation.
- 3. Le « paradigme structurel », quant à lui, est désigné comme l'empowerment collectif ou politique s'apparentant au modèle « radical » de Bacqué et Biewener (2013) : « Ce paradigme est surtout inspiré des idéologies sociopolitiques et féministes (Rodwell, 1996) qui défendent des valeurs démocratiques fondées sur des rapports égalitaires » (Damant et al., 2001, p. 140). On développe ici une lecture des rapports de pouvoir en termes d'asymétries telles que la domination, l'oppression ou la subordination. Pour sortir de ces rapports sociaux inégaux, cette orientation invite les groupes dominés à entrer en conflit avec les acteurs dominants pour s'affranchir des injustices sociales. Remarquons que seul le « paradigme écologique » fait directement référence à une source d'orientation théorique mais peu développée et rapidement rabattue sur l'idéologique. Et les deux autres catégories (technocratique et structurelle) nous informent davantage sur la dimension idéologique des paradigmes évoqués en référant plus à des principes ou des idéaux qu'à des conceptions renvoyant à des perspectives théoriques en tant que telles. Rappelons qu'un paradigme en sciences (modèle de pensée scientifique) n'est pas qu'idéologique, il est aussi théorique et porteur d'une certaine

lecture cognitive du réel étudié.

Bien que ces typologies nous permettent d'y voir un peu plus clair quant aux valeurs et orientations idéologiques poursuivies par l'empowerment, elles ne nous aident pas vraiment à en saisir la diversité des logiques théoriques ou des constructions conceptuelles, hormis quelques pistes à suivre. En effet, que nous offrent-elles comme compréhension théorique du phénomène d'appropriation du pouvoir ou d'autonomisation en jeu ? Rappelons que si la dimension idéologique des pratiques d'empowerment oriente celles-ci par un récit idéalisé du changement social poursuivi, la dimension théorique en constitue la condition de possibilité en proposant une vision stratégique sur la façon d'en comprendre l'actualisation. La seule mise en évidence des idéaux, orientations idéologiques, ou principes éthiques sous-jacents à ces constructions typologiques, rend équivoque la place du travail théorique dans ces analyses épistémologiques de l'empowerment. C'est comme si le travail de mise en lumière des tendances idéologiques de l'empowerment se substituait à la fonction du travail théorique pour concevoir les logiques conceptuelles permettant de traiter de problèmes spécifiques à ce type de pratiques. En même temps, cela témoigne aussi d'un certain rapport à la vérité que l'empowerment semble induire fortement chez ses adeptes. Bref, nous constatons qu'actuellement, le « nœud » au cœur de l'empowerment entre les registres théorique et idéologique, est « mal fait », ou non exposé clairement, étant donné la faible mise en lumière du travail théorique dans l'exercice d'analyse épistémologique. C'est justement face à cette insuffisance que nous avons réalisé cette analyse des fondements théoriques de l'empowerment étant donné l'enjeu de connaissance lié non seulement au monde des valeurs et des idéaux bien sûr, mais à celui de la conceptualisation de ce que l'empowerment désigne comme phénomène : l'appropriation du pouvoir dans une perspective d'autonomisation.

Perspectives théoriques de l'empowerment⁸

Rappelons qu'à partir d'une recension d'écrits sur l'empowerment en travail social, nous avons constaté qu'il n'existait pas une seule théorie qui lui était spécifiquement associée, mais plutôt des perspectives théoriques. C'est-à-dire des « angles » ou des « horizons » théoriques à partir desquels il est proposé une conception de l'empowerment pouvant être nourrie par plus d'une théorie puisée dans les sciences humaines et sociales. Jusqu'à maintenant, nous avons repéré six de ces perspectives que nous vous présentons dans un tableau croisé (voir annexe) à l'aide d'une grille d'analyse descriptive composée de quatre dimensions constitutives : l'appropriation du pouvoir, les conditions requises de l'appropriation, le rôle de l'intervenant face aux destinataires de l'intervention et la finalité sociale. Ces dimensions ont été mobilisées pour répondre aux questions suivantes : qu'apprenons-nous des perspectives se réclamant de l'empowerment ? Quels sont les problèmes théoriques spécifiques auxquels s'attaquent ces différentes perspectives ? Que visent-elles à transformer ? Plus spécifiquement, nous nous sommes concentrés sur la façon de théoriser l'appropriation du pouvoir, élément-clé de

_

³ Voir le tableau-synthèse en annexe

l'empowerment. Nous présentons une synthèse descriptive de ces perspectives selon leur ordre d'apparition historique tout en commentant de façon analytique la contribution spécifique de chacune de ces perspectives dans cette production de connaissances théoriques.

Perspective de conscientisation

La perspective de conscientisation inspirée de la démarche « d'alphabétisation-conscientisation » associée à la figure de l'intellectuel brésilien Paulo Freire (1974) aurait émergé dans la décennie 1960 (Doré, 1985). Elle se fonde sur une conception historique matérialiste dénonçant *a priori* les causes structurelles des différentes formes d'oppression vécues par les groupes sociaux désavantagés. Utilisée surtout en organisation communautaire (Deslauriers et Bourget, 1997 ; Mondros et Wilson, 1994) et auprès des tenants de l'approche structurelle (Moreau, 1987 ; Lévesque et Panet-Raymond, 1994), cette approche place au centre du processus de libération et d'appropriation du pouvoir souhaité le concept de praxis compris en tant que rapport dialectique entre action et réflexion :

La conscientisation est non seulement un processus pédagogique, c'est-à-dire une méthode d'apprentissage où le sujet, à partir de son expérience d'oppression, de domination ou d'exploitation, est le maître de son processus, mais aussi un projet de transformation politique de la société. La conscientisation, c'est donc plus qu'une prise de conscience ou un travail de prise de conscience. C'est aussi un engagement, une mise en action, tant sur le plan individuel que collectif, afin d'agir pour transformer le monde et pour se libérer de toutes les formes d'oppression. (Ampleman *et al.*, 2012, p. 14)

Le processus d'appropriation du pouvoir demeure conditionnel à une visée de modification psychocognitive chez les individus en situation de déficit de pouvoir conjuguant théorisation structurelle et dialogique de l'oppression – en tant qu'opération sociologique de liaison des déterminants personnels avec les déterminants sociaux, politiques et économiques – avec prise de conscience du droit d'accès à la publicité⁴. Cependant la limitation de la conscientisation au psychocognitif (à la manière de Brodala, 2010) est considérée par cette perspective comme une réduction individualisante du processus tant et aussi longtemps qu'aucun investissement du pôle actif n'est accompli. C'est-à-dire une mise en action impérative des individus et des collectifs auprès des centres politiques de décision afin que, selon la finalité transformatrice des rapports sociaux vers l'égalité et la justice sociale face aux systèmes d'oppression, les ressources soient redistribuées entre les groupes sociaux de manière équitable (Mendell, 2006). Car l'identification des effets sociopolitiques des rapports sociaux de classe et de statut sur la régulation sociopolitique n'est pas sans effet sur nos existences individuelles. Margot Breton (2002) souligne toutefois que la démocratie est une condition *a priori* nécessaire mais non

_

⁴ Au sens étymologique de « ce qui appartient au domaine public » : rendre public certains enjeux personnels pour faire reconnaître leur réalité collective.

suffisante à l'appropriation du pouvoir. L'actualisation des conditions requises à l'appropriation prend corps dans une forme d'intervention partenariale avec les destinataires. Le postulat constructiviste selon lequel le monde social est construit par les acteurs implique alors que l'intervention s'orientera en fonction des capacités créatrices des destinataires qui rendent possible le dépassement des formes d'oppression (classe, sexe, race, etc.) :

Bien avant la maîtrise de techniques et d'outils, ce qui compte dans un travail de conscientisation et de mobilisation, c'est la volonté de développer une solidarité effective et réelle avec les personnes que nous voulons rejoindre. Le travail de conscientisation, c'est un engagement, une option qui se fonde sur la révolte par rapport aux situations d'oppression, l'espoir de transformer ces situations et la confiance dans les capacités créatrices des personnes que nous voulons mobiliser. (Ampleman *et al.*, 2012, p. 4)

Ainsi, la perspective de conscientisation attire notre attention sur les effets d'intériorisation non consciente des structures politiques de domination sociale, culturelle et économique faisant « accepter » ou subir aux personnes concernées des injustices découlant de rapports asymétriques de pouvoir. D'où la nécessité d'agir sur la connaissance des enjeux individuels et collectifs de domination structurelle afin que les personnes touchées par ces situations soient certes informées, mais surtout en mesure de comprendre de quelle façon ces rapports sociaux affectent leur vie quotidienne et celle des gens vivant dans des conditions semblables (Dallaire, 2012). Dans cette perspective d'*empowerment*, un travail d'éducation populaire faisant prendre conscience des enjeux constitue une condition préalable pour agir de façon collective et conflictuelle sur les situations d'injustice et d'oppression afin d'en corriger les effets, non seulement sur les personnes touchées mais aussi sur celles qui les produisent.

Perspectives féministes

Les perspectives féministes de l'empowerment émergent dans la décennie 1970 en réponse aux angles morts des analyses structurelles critiquant l'exploitation fondée sur la classe et le statut. Le féminisme radical formulera notamment une critique intégrant les progrès conceptuels de la conscientisation à une analyse de l'oppression non pas économiquement mais culturellement reproduite à travers un réseau de rapports sociaux fondés sur le sexe : le système patriarcal. Dans les années 1980, en réaction au féminisme occidental ignorant en son sein les divisions raciales, le *Black feminism* posera les fondements de l'intersectionnalité (Collins, 1990 ; Flynn *et al.*, 2014), une théorie démultipliant les niveaux d'analyse proportionnellement aux axes de subordination et à leurs interactions. L'appropriation du pouvoir féministe s'apparente à un processus de transformation de l'image de soi, d'une resubjectivation mettant en valeur l'expérience des femmes (Damant *et al.*, 2001; Flynn *et al.*, 2014; Sheilds, 1995) en tant que signifiant genré. Cognitivement et affectivement, les femmes construisent une définition propre de leur situation qui n'emprunte pas au cadre épistémologique dominant, ce qui les rend habilitées à agir sur celle-ci :

Rethinking Black women's activism uncovers existing models of power as domination. Black women have not conceptualized our quest for empowerment as one of replacing elite white male authorities with ourselves as benevolent Black female ones. Instead, African-American women have overtly rejected theories of power based on domination in order to embrace an alternative vision of power based on a humanist vision of self-actualization, self-definition, and self-determination. (Collins, 1990, p. 224)

L'adoption d'une épistémologie alternative implique au plan cognitif la reconnaissance des enjeux de subordination genrée – la fameuse prise de conscience selon laquelle le privé est politique – et, au plan affectif, une participation à des activités d'extraversion (Marteu, 2011) et de conscientisation des femmes dans une logique d'expressivité (Damant *et al.*, 2001) qui prend ses distances avec une logique antagonique perçue comme étant à la source de nombreuses blessures socioaffectives :

[...] l'intervention vise à explorer les besoins individuels des femmes, et, à partir de leurs expériences, à reconnaître leurs forces afin de favoriser l'émergence de nouvelles aptitudes pouvant favoriser l'affirmation de soi et l'autonomie. Les buts poursuivis sont d'aider les femmes à rehausser leur confiance en elles-mêmes, à prendre soin d'elles, à souligner les stratégies de survie qu'elles ont déployées et, enfin, à dépasser les images androcentriques et ethnocentriques véhiculées dans la société. (Corbeil et Marchand, 2006, p. 50-51)

Certaines approches féministes de l'*empowerment* favoriseront la solidarité parmi les participant.e.s qui peut s'appuyer sur une expérience commune de la souffrance, sur un engagement politique, sur un travail intersubjectif de dépassement des constructions sociales genrées, ou encore d'une entreprise commune de critique de soi, mais il s'agit toujours de l'institution d'un groupe de pair.e.s fondée sur la réciprocité :

[...] la sororité hypostasie, comme la fraternité, un lien de parenté, alors même que le terme indique un lien qui n'a rien de naturel. Elle institue un groupe de pair·e·s; le terme évoque un lien politique et social de type horizontal et réciproque. Il s'agit d'imaginer une relation entre des femmes qui échappe à l'asymétrie dans laquelle elles sont généralement confinées, qu'elle soit statutaire ou, si elle fonctionne dans l'autre sens, produite à l'occasion des activités de care. (Ferrarese, 2012, p. 224)

Les perspectives féministes véhiculent un idéal émancipatoire d'individu autonome capable d'extravertir sa subjectivité, son point de vue, capable enfin de choix autonomes. Constituant une manifestation régionale de la perspective de conscientisation, un niveau de conscience spécifique, celui des inégalités de genre (Kabeer, 2005), a été développé en considérant l'expérience subjective dans toute pratique d'émancipation. Ce travail de conscientisation féministe a d'ailleurs diversifié les pratiques de mobilisation et d'expression politique entourant

les situations d'inégalités vécues par les femmes par des formes parfois moins conflictuelles et plus ludiques.

Perspective de l'habilitation

Originaire des sciences de la gestion des années 1980 (Thomas et Velthouse, 1990; Argyris, 1998), la perspective de l'habilitation a trouvé écho en promotion de la santé (Lord et McKillop-Farlow, 1990), en travail social et en sciences de l'éducation, notamment. Elle s'adresse à un public aux prises avec des situations de pauvreté et d'handicap (Wilson, 1996), d'isolement social, de dépendance prolongée aux services sociaux et de santé (Godbout et Tribble, 2008) ; des individus dont les interactions sociales avec les professionnels et la famille participent à la métonymisation de leur identité où ils se voient réduits à des caractéristiques sitgmatisantes résultant en un blocage de leur capacité de changement. Des situations constituant autant de terreaux fertiles au déclenchement du processus d'appropriation du pouvoir par l'intermédiaire de facteurs motivationnels « tels qu'une crise, une frustration, ou une offense » (Lord et McKillop-Farlow, 1990, p. 5), s'apparentant sur ce point à la perspective de conscientisation. Selon cette lecture spécifique de l'empowerment, c'est autour du sentiment d'inaptitude à réaliser sa vie par soi-même qu'une pratique d'empowerment axée sur l'habilitation sera pensée. Il s'agira de mettre des conditions en place pour aider la personne à réhabiliter son image d'elle-même. Le processus d'appropriation en tant que tel prend pour objet un type de pouvoir proprement cognitif, le sentiment d'aptitude personnelle :

These approaches [methods of empowerment] achieve their effects by equipping people with the requisite knowledge, skills, and resilient self-beliefs of efficacy to alter aspects of their lives over which they can exercise some control. Studies of various aspects of personal change indicate that methods of empowerment operate through the self-efficacy mechanism. (Ozer et Bandura, 1990, p. 472)

L'appropriation implique donc la production d'une valorisation de la compétence des destinataires allant à l'encontre du sentiment d'impuissance en leur permettant de « définir leurs propres besoins et d'agir en conséquence » (Lord et McKillop-Farlow, 1990, p. 3). L'induction d'une dissonance cognitive (Bouchard et Gagnon, 2000) chez l'individu mène à une nouvelle perception de lui-même et de ses capacités, réalisant ainsi la finalité visée par l'intervention habilitante : le contrôle personnel de l'individu sur sa propre vie. Pour ce faire, l'intervenant ou le groupe de soutien aura le mandat de faciliter la réunion des facteurs internes et externes rendant possible l'habilitation. L'intervention sera surtout axée sur la transmission de compétences et la monstration de confiance envers les destinataires. Disposer d'une personne significative prête à écouter de façon active, et à valoriser ces derniers en focalisant sur les forces plutôt que sur les faiblesses, dans l'optique de la *strengths perspective* (Anuradha, 2004), constitue justement une condition nécessaire à l'habilitation ; cependant c'est la participation au fonctionnement de la communauté qui constituerait la condition suffisante :

Nous avons découvert que la participation, en soi, a un effet d'habilitation et d'autorenforcement. Au fur et à mesure que les gens prennent confiance en eux-mêmes, ils cherchent davantage de moyens de participer ; leur participation aux activités communautaires contribue, à son tour, à accroître leur confiance en eux et leur sentiment d'exercer un contrôle. (Lord et McKillop-Farlow, 1990, p. 6)

La participation communautaire sert ainsi de plate-forme à l'apprentissage d'habiletés et à la confirmation sociale des aptitudes individuelles.

Perspective environnementaliste

La perspective environnementaliste a été développée en premier lieu au sein de la psychologie communautaire étatsunienne des années 1980 à partir des travaux de Julian Rappaport (1981, 1987) et de ses collègues (Keiffer, 1984 ; Zimmerman, 1995) dont le projet était d'assoir la légitimité épistémologique de la discipline sur la catégorie d'empowerment en opposition critique à l'épidémiologisme ambiant qui insistait essentiellement sur la notion de prévention. Dans la décennie 1990, en contexte québécois, William A. Ninacs (1995) et Yann Le Bossé (1996, 1998a, 1998b, 2003, 2012; Le Bossé, Lavallée, 1993) donnèrent suite à cette perspective à travers la promotion d'une version francisée de l'empowerment, le « développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités » (DPA). La perspective environnementaliste est soutenue par un cadre d'analyse écologique (Rappaport, 1987; Trickett, 1994) travaillant à partir de l'unité d'analyse de la « personne-dans-la-communauté » (Le Bossé, 1996) ou de « l'acteur-en-contexte » (Le Bossé et al., 2002) et impliquant la prise en considération de « l'ensemble des conditions physiques, psychologiques, contextuelles et structurelles du passage à l'action » (Le Bossé, 2008, p. 141). La source d'une démarche environnementale d'appropriation du pouvoir est à trouver dans une situation d'impuissance réelle ou perçue (Ninacs, 2008, p. 15); c'est alors que s'approprier le pouvoir combine volonté individuelle et facteurs structurels en vue du passage à l'action :

[...] toute démarche d'*empowerment* des personnes et des collectivités repose prioritairement sur la possibilité d'influencer la disponibilité et l'accessibilité des ressources du milieu et sur la volonté et la capacité des personnes à prendre leur destinée en main, et ce, indépendamment de la perspective (structurelle ou individuelle) et de l'unité (la collectivité ou l'individu) d'analyse retenue. (Le Bossé, 2003, p. 34)

Les conditions requises à l'actualisation de la démarche environnementale d'appropriation du pouvoir sont illustrées de la manière la plus systématique dans les travaux de Le Bossé (2003, p. 1) La prise en compte simultanée des conditions structurelles et individuelles du changement social; 2) L'adoption de l'unité d'analyse acteur en contexte; 3) La prise en compte des contextes d'application; 4) La définition du changement visé et de ses modalités avec les personnes concernées; 5) Le développement d'une démarche d'action conscientisante.

Notons toutefois qu'à partir de son ouvrage théorique de 2012, il semble que Le Bossé ait plutôt laissé dans l'ombre la composante « prise en compte simultanée des conditions structurelles et individuelles du changement social » de son cadre d'analyse des pratiques. L'auteur précise dans cet ouvrage qu'il s'agit pour le destinataire de « changer le monde au quotidien » dans une idée réformiste, sans que cela ne devienne une prescription directe ou indirecte, ou que l'on espère l'arrivée du « Grand Soir » (Le Bossé, 2012, p. 320).

Aussi, étant donné la critique du rôle joué par l'appel à l'*empowerment* dans les politiques d'activation socioéconomique des individus marginalisés (perspective de la responsabilisation), Le Bossé a jugé bon de souligner la visée démocratique du DPA. Pour l'auteur, la finalité du DPA serait à chercher du côté de la « vie bonne » telle qu'on la retrouve exposée chez le philosophe Ricoeur. Non pas le but que les intervenants souhaiteraient pour leurs destinataires mais la vie considérée comme « bonne » du point de vue de ces derniers (Le Bossé, 2012, p. 128). Est donc évoquée l'idée de co-construction de la démarche d'appropriation du pouvoir en recourant essentiellement à une lecture cognitive et contextualisée des problèmes sociaux auxquels font face les destinataires de l'intervention, et ce dans une perspective négociée du bien commun. L'un des principes théoriques avancé par le DPA résiderait dans le « vouloir » du destinataire à changer sa situation sans que ce désir ne représente une réponse à des prescriptions directes ou indirectes.

Suivant ces présupposés théoriques présentés comme des principes pragmatiques de l'action, le rôle de l'intervenant n'est d'être « ni policier, ni sauveur » (Le Bossé, 2002), mais bien accompagnateur des destinataires en assurant une fonction de médiation auprès des ressources et acteurs concernés. Il s'agit de susciter chez eux le désir de s'engager dans un projet en risquant quelque chose (Ninacs, 2008) dans le cadre d'une relation d'intervention qui se veut égalitaire (Lemay, 2007), i.e. fondée sur le partage du pouvoir par l'intégration de ceuxci au processus d'intervention, par la co-détermination de la cible du changement, des moyens employés ainsi que de l'évaluation des résultats.

Perspective des capabilités

S'appuyant sur les travaux d'Amartya Sen en éthique économique et sociale au cours de la fin des années 1970 et durant la décennie 1980, la perspective des capabilités est entrée dans le discours de l'ONU et surtout de la Banque mondiale (Bénicourt, 2006) au cours des années 1990⁵, époque de la remise en cause des politiques d'ajustement structurel appliquées aux initiatives de développement destinées aux « pays pauvres » (Bacqué et Biewener, 2013, p.81-83). La conception capabiliste du pouvoir met en avant la liberté de choix de l'individu comme point d'appui de l'*empowerment* en vertu de sa critique des théories de la justice distributive centrées sur l'accessibilité des ressources (Sen, 2000? P; 58) :

⁵ La reconnaissance internationale de la perspective des capabilités atteint un sommet en 1998, année où Sen est récipiendaire du prix Nobel d'économie.

The core claim of the capability approach is that assessments of the well-being or quality of life of a person, and judgements about equality or justice, or the level of development of a community or country, should not primarily focus on resources, or on people's mental states, but on the effective opportunities that people have to lead the lives they have reason to value. The core concepts in the capability approach are a person's functionings, which are her beings and doings (for example, being well-fed or literate), and her capabilities (the genuine opportunities or freedoms to realize these functionings). (Robeyns, 2006? P; 351)

Les capabilités désignent ainsi l'extension de la liberté réelle de choix et d'action de l'individu visant l'accomplissement du mode de vie que l'individu valorise :

Empowerment is defined as a group's or individual's capacity to make effective choices, that is, to make choices and then to transform those choices into desired actions and outcomes. [...] this capacity is primarily influenced by two sets of interrelated factors: agency and opportunity structure. Agency is defined as an actor's or group's ability to make purposeful choices—that is, the actor is able to envisage and purposively choose options. But [...] even when people have the capacity to choose options, they may not be able to use that agency effectively. They are constrained by their opportunity structure, defined as those aspects of the institutional context within which actors operate that influence their ability to transform agency into action. » (Alsop et al., 2006? P; 10-11)

Les conditions de l'appropriation du pouvoir impliquent une fonction régulatrice de mise à disposition d'options suffisantes afin que la personne puisse effectivement traduire ses choix en fonction de ses aspirations. Ou comme le dit Deutsch : « Les capabilités, inhérentes aux droits fondamentaux, sont les conditions d'accession à leur réalisation » (Deutsch, 2015). La dynamique de cette fonction régulatrice met alors en jeu « l'agentivité » en relation avec la « structure d'opportunités ». Pour l'intervention elle-même, une telle dynamique signifie ainsi d'adopter un rôle d'ouverture aux aspirations et aux valeurs des populations désavantagées, en conséquence de quoi les politiques sociales et pratiques d'intervention s'en trouvent modifiées (Basua *et al.*, 2011). Finalement, en encourageant les populations économiquement désavantagées à interpeller les structures institutionnelles d'opportunités, la perspective des capabilités vise à réaliser l'idéal du bien-être par la promotion de la lutte contre les inégalités sociales et contre la pauvreté (Randriamanampisoa, 2011).

Perspective de responsabilisation

Enfin, la perspective de responsabilisation est directement liée à l'influence de l'extension du mode de régulation néo-libéral au monde de l'intervention sociale vers la fin des années 1990. Sa finalité sociale est souvent critiquée dans les travaux des perspectives précédentes. On la retrouve notamment utilisée afin de responsabiliser certaines populations spécialement ciblées : chômage (Reysz, 2006), toxicomanie (Quirion et Bellerose, 2007), criminalité (Denamiel, 2006 ; Hache, 2007), itinérance (Dobson et McNeill, 2011), violence conjugale (Lorenz et Bigler, 2013), comportements antisociaux (Flint, 2006), etc. L'individu se trouve enjoint à s'engager dans une démarche d'appropriation du pouvoir au sein d'un régime néo-libéral : prendre ses responsabilités veut dire se réguler soi-même en tant que problème social en répondant de la normativité néo-libérale appelant à l'adoption de comportements adaptés à un tel milieu :

Le transfert de responsabilités passerait tout d'abord par la production d'un attachement à une nouvelle manière de penser et d'agir. Cela se ferait en deux temps : d'abord rendre indésirable un certain type de comportement – nous détacher d'une certaine dépendance à l'État et ensuite, mais de manière simultanée, nous rendre désirable un autre type de comportement, un comportement dit « responsable » précisément. (Hache, 2007, p. 51)

Cela signifie que l'individu assume en réalité une double responsabilité : une responsabilité actuelle et une responsabilité virtuelle. La responsabilité actuelle signifie qu'il est imputable des conséquences de ses actes et des intentions qui en sont à l'origine (Denamiel, 2006). Il s'agit de la responsabilité juridique classique. Et la responsabilité comprise au sens virtuel repose sur les potentialités associées aux dispositions de l'individu (Genard, 2013) ; elle correspond aux actes que l'individu aurait pu poser dans le passé – puisqu'il n'a pas effectué les bons choix – et à ceux qu'il pourrait poser dans le futur – en vertu du principe de prévention (Hache, 2007). Ainsi, la responsabilisation au sens virtuel consiste à rendre l'individu imputable de son existence et de son bien-être, sa vie étant comprise comme le résultat d'une suite d'actes choisis et non choisis dont lui seul porte la responsabilité – et le blâme, s'il y a lieu. Sur la base des modèles sociaux valorisés et des écarts possibles à la norme, on construira une projection comportementale de l'individu futur afin de rendre celui-ci imputable face aux actions qu'il pourrait poser selon ce calcul probabiliste (Lorenz et Bigler, 2013). La démarche responsabilisante d'appropriation du pouvoir requiert un travail sur la disposition réflexive de l'individu et sur son estime de soi afin de stimuler les fonctions d'autoévaluation, d'autojugement et d'autodiscipline :

L'auteur cesse de minimiser et de nier ses comportements, il se recentre sur lui : il cherche un sens aux actes de violence. Les indicateurs de la responsabilisation concernent la qualification de l'acte, la prise en compte de l'intention et l'acceptation des conséquences de l'acte, dont l'obligation de s'engager pour prévenir la récidive. (Lorenz et Bigler, 2013, p. 119)

Pour ce faire, l'intervention devra à la fois rappeler les normes comportementales attendues et, de façon paradoxale, enjoindre l'individu à risque à faire preuve d'autonomie et de responsabilité envers ces attentes comportementales :

En considérant désormais l'*empowerment* comme un processus plutôt que comme une finalité, on formule en quelque sorte un nouvel impératif à l'intention du bénéficiaire, en exigeant de sa part une plus grande participation dans le déroulement même du dispositif thérapeutique. On renverse ainsi le fardeau de la responsabilité eu égard au succès de l'intervention, rendant le bénéficiaire davantage responsable de la réussite du programme et, par le fait même, de son échec. (Quirion et Bellerose, 2007, p. 41)

Réaliser l'idéal de rendre concurrentielles et performantes des personnes aux prises avec des problématiques de vulnérabilité psychologique et/ou socioéconomiques, telle serait la finalité du dispositif d'intervention responsabilisante reconduit par une forme de gouvernementalité néo-libérale (Dardot et Laval, 2009).

L'économie du travail théorique

Les différences existant entre ces six perspectives d'empowerment se situent essentiellement au niveau de l'identification des obstacles aux possibilités de réalisation de soi soutenues individuellement ou collectivement par un processus d'intervention (intériorisation des situations de domination; rapports de domination genrés; sentiment d'inaptitude stigmatisée; absence de liberté de choix de ressources ; sentiment d'impuissance à définir soi-même ses problèmes et ses pistes de solution ; dépendance socio-institutionnelle). Ainsi, l'apport théorique de chacune de ces perspectives repose sur des éléments jugés déterminants pour déclencher un processus d'appropriation du pouvoir sur sa vie en fonction de l'obstacle identifié. Résumons-les : prendre conscience de l'existence de rapports de pouvoir injustes ; reconnaître la dimension genrée de sa subjectivité ; développer le sentiment d'aptitude à agir pour changer sa situation ; disposer d'une liberté réelle de choisir parmi les ressources disponibles compatibles avec son mode de vie ; développer sa volonté de contrôle des ressources permettant de changer sa situation ; et autoréguler ses comportements pour s'adapter aux exigences d'autonomie de la société néo-libérale. C'est d'ailleurs à partir de ces points de repères théoriques que les auteur.e.s proposent des méthodes d'intervention dans l'optique pragmatique des actions à poser concrètement. Comme nous venons de le voir, les perspectives théoriques de l'empowerment étudiées ont toutes comme objectif de mettre l'individu en position de revoir, sur le plan cognitif et parfois affectif, certaines de ses représentations de façon à ce qu'il puisse s'autoriser à agir par et pour lui-même, avec le soutien et/ou la solidarité des autres. C'est pourquoi on évoque la participation, l'émancipation, la restauration d'un mouvement d'autonomisation, l'affranchissement ou la justice sociale comme finalités sociales de l'action.

Mais le poids de la croyance dans le fait que les personnes ont le potentiel d'agir sur leur situation d'oppression ou d'incapacitation pour s'en émanciper semble prendre le pas sur celui du travail théorique de problématisation de ce qui est en jeu en ce qui concerne la signification de cette autonomie sociale tant désirée pour l'autre, ainsi que le processus d'appropriation luimême. Par exemple, si les auteur.e.s traitant de l'empowerment critiquent souvent le renforcement des idéologies individualistes ou certaines limitations au processus d'appropriation du pouvoir, rares sont ceux et celles qui mettent vraiment en discussion le régime d'autonomie au sein duquel les pratiques d'empowerment s'inscrivent, ou qui tentent d'expliquer (pas seulement constater) la présence d'obstacles individuels et collectifs d'origine ou en réaction au mouvement d'appropriation que l'on veut susciter. Même si plusieurs auteur.e.s étudié.e.s proposent un certain nombre de balises pour l'action en termes d'axes, de conditions, de composantes, ou de dimensions, on ne problématise pas suffisamment ce qui fonde théoriquement le processus d'appropriation lui-même, et par le fait même les balises proposées. C'est comme si la foi dans le changement à produire et le désir d'agir concrètement de façon efficace pouvaient suffire à justifier l'économie d'un travail d'approfondissement théorique de ce qui est pourtant au cœur de la catégorie de l'empowerment. Examinons deux de ces plus importants points théoriques « maltraités » ou « indéfinis » 6 de l'empowerment : le type de régime d'autonomie et les fondements théoriques de l'appropriation du pouvoir.

Quel régime d'autonomie ?

Rappelons d'abord que les perspectives d'*empowerment* proposent toutes à leur manière une socialisation des mécanismes d'autonomie dans un monde où l'individualisme constitue la forme dominante de socialisation à la vie collective. Par exemple, pour Le Bossé *et al.* (2009, p. 184), « Dans l'approche centrée sur le DPA, le critère d'efficacité du praticien porte sur la capacité à développer avec la personne accompagnée une solution qui va dans la direction de ce qui est important pour elle ». Comment reconnaît-on que ce qui est important pour quelqu'un.e le soit vraiment pour « elle », et non pour répondre à l'injonction individualiste de réalisation de soi, donc pour l'autre ? Selon Pierre-Henri Castel (2012), l'individualisme est une forme sociale imposée à chacun ; ce n'est pas l'individu qui fait la société. Ce serait plutôt l'illusion constitutive de la société des individus de croire que le gouvernement de soi, de l'individu, fabrique la société :

Nul ne conçoit jamais spontanément que l'être-individu est une forme sociale – sans qu'il soit pour autant stupide ni aveugle, car c'est précisément cela, appartenir à la « société des individus » : s'attribuer, en valeur, le statut d'un agent créateur de la société... laquelle, en fait, vous socialise en tant qu'individu-qui-croit-s'autoproduire.

⁶ « Plus une définition reste implicite, non justifiée, non argumentée, et plus sa discussion s'avère malaisée, et improbable sa rectification raisonnée » (Karsz, 2011, p. 15).

Cette forme nouvelle, c'est l'autonomie-condition. L'autonomie-aspiration donnait le premier rôle à la culpabilité, mais plus l'autonomie-condition (Castel, 2012, p. 355-356).

Selon cet auteur, personne ne peut vouloir de nos jours autre chose que l'autonomie. C'est elle qui fait le social et le rend performant, car nous comptons sur celle des autres pour nous accomplir nous-mêmes. Castel (2012), faisant écho à Ehrenberg (2010), qualifie le régime d'autonomie dans lequel nous serions actuellement « d'autonomie-condition » (condition immanente de la dignité) par opposition à l'autonomie-aspiration qui sollicitait chacun d'entre nous à étaler dans le temps le processus d'acquisition d'une autonomie en développement. L'autonomie-condition exige plutôt cet accomplissement de soi ici et maintenant. Il s'agit d'un rapport à soi-même particulier où l'autonomisation a de fortes chances d'être un rapport de soumission volontaire, donc dans un rapport d'autorité (soumission volontaire) ou de domination (soumission involontaire) à l'injonction de « s'émanciper ». Paradoxe à considérer lorsqu'il s'agit de théoriser l'*empowerment* aussi bien du point de vue des destinataires de l'intervention que de celui des intervenants.

De plus, nous avons vu qu'un des repères théoriques de la perspective environnementaliste de l'*empowerment* pour juger de la finalité sociale était « la vie bonne » inspirée des réflexions philosophiques de Ricoeur. Mais qu'est-ce qu'une vie bonne aujourd'hui ? Celle que l'individu a choisi de vivre ou celle à laquelle il se soumet ? Comment fait-on pour distinguer ces deux postures ? Comme le souligne Castel (2012), actuellement les neurosciences tentent d'expliquer le lien social comme logeant dans le cerveau, et plus on vous rend autonome, plus vous allez être heureux, car c'est justement la vie bonne d'aujourd'hui. Pour l'*empowerment*, la question de la marge de jeu des individus et des collectivités concernant leur affranchissement quant à la possibilité effective de choisir ce qui est bon pour eux-mêmes se pose alors avec acuité : entre responsabilisation libératrice (Hache, 2007) et affranchissement de conformité, comment les promoteurs de l'*empowerment* problématisent-ils les enjeux d'autonomisation sociale ?

Le paradoxe récurrent où chaque individu pense être un individu par lui-même, tandis qu'il n'y a rien de plus socialement impérieux que de s'individualiser toujours plus, atteint là un paroxysme. L'individu se sent balloté entre le sentiment d'anormalité angoissante des situations trop singulières et le rejet du conformisme impersonnel de situations trop normalisées. (Castel, 2012, p. 363)

Ce paradoxe met en question la possibilité pour les intervenants pratiquant l'empowerment de ne pas induire directement ou indirectement certaines normes de la vie bonne, comme certains auteurs le prescrivent aux intervenants :

Clairement inscrit dans la perspective d'une visée réformatrice, cet objectif que nous attribuons aux pratiques sociales repose sur une logique non prescriptive qui accorde une place centrale à la négociation et à la prise en compte simultanée des dimensions individuelles et structurelles de chaque situation. Ceci, afin de permettre aux personnes

de continuer individuellement ou collectivement leur poursuite de la vie bonne (Le Bossé, 2012, p. 128).

Ce paradoxe représente l'un des angles morts de la réflexion théorique de l'*empowerment*. C'est d'ailleurs l'une des dimensions structurelles des pratiques collectives d'appropriation du pouvoir qui se trouve ici non pensée, et qui prendrait la forme de rapports d'autorité induits par les normes sociales actuelles d'autonomisation de l'individu. Par exemple, c'est ce qui expliquerait que dans un contexte de pratiques collectives, souvent le groupe se sent contraint d'être au service de chaque individu.

Toujours selon Castel (2012), nous serions pris dans un contexte paradoxal où il faut interroger les conditions de l'embarras d'agir. Les contraintes à l'autonomie créeraient des situations de toutes sortes dont celle de choisir de ne pas choisir. Bref, le lien est fragile entre l'intention et l'action. Il n'y a pas nécessairement de liens logiques entre les deux, même si les neurosciences réduisent l'intention et l'action à une logique cognitive. Poser un acte nous met dans un embarras d'agir. Comment cet embarras est-il interprété et traité dans un processus d'empowerment? Castel ajoute que dans nos sociétés, il est demandé à l'individu de surmonter cet embarras d'agir en assumant lui-même les responsabilités qui l'accompagnent, jusqu'à en assumer les conséquences, et les conséquences des conséquences. Se sentir responsable est devenu un impératif, et cela crée de la honte si nous échouons. Dans ces conditions, comment arrive-t-on à cerner réellement ce que les gens désirent par et pour eux-mêmes ? Des contraintes sont de plus en plus intériorisées pour assurer la gestion de soi comme agent responsable se surveillant dans ses intentions. Ainsi : « Être autonome et heureux, c'est en somme parvenir à autoréguler sa propre autorégulation pour le mieux, c'est-à-dire en fonction des attentes elles-mêmes autorégulées d'autrui » (Castel, 2012, p. 458). L'impuissance deviendrait-elle une pathologie, un handicap ? Assisterons-nous bientôt à l'émergence de thérapies de l'autonomie ? Cette hypothèse structurelle de la socialisation contemporaine à l'autonomie ne concerne pas seulement la perspective de responsabilisation que nous avons exposée précédemment, mais l'ensemble de la normativité sociale ambiante, et ce malgré les efforts répétés des autres perspectives d'empowerment pour en critiquer la finalité :

[...] l'injonction à la participation participe d'un phénomène social global qui s'étaie sur une conception anthropologique selon laquelle l'humain a à être envisagé certes dans la tension entre autonomie et vulnérabilité, mais sous l'horizon normatif de l'activité et de la performance. À l'exclusion, héritée du XIX^e siècle, selon un partage des êtres en fonction des capacités définies une fois pour toutes en objectivité, se substitue donc un partage dynamique où les capacités et les compétences sont sans cesse à entretenir, à enrichir et à démontrer. Face à des appels à être performant et participatif, l'individu se trouve constamment aux prises avec de multiples sollicitations qui l'obligent à se tenir à la hauteur mais qui l'exposent aussi constamment au décrochage ou à la démonstration de ses insuffisances. (Genard, 2013, p. 60)

Par exemple, l'autonomie est perçue par les employeurs comme un gisement de productivité et souvent, par l'employé, comme une récompense subjective et un moyen de reconnaissance (Castel, 2012, p. 362). Encore une fois, nous pourrions féliciter cet état de fait où tous et toutes peuvent désormais accéder à l'émancipation sociale, mais le hic, c'est que cette émancipation est une injonction permanente face à des contextes en changement et exigeant une flexibilité constante :

Car pouvoir « changer de soi » est aussi une force, voire un talent monnayable. Il semble que ce pouvoir, voire cette obligation de changer de soi, mais d'être aussi « acteur de son propre changement » infléchisse de façon significative l'économie morale et psychique des individus à l'âge de l'autonomie-condition. Une chose étant d'aspirer à devenir soi-même ; une autre d'avoir à se réinventer sans cesse dans un environnement « liquide » selon l'expression de Zygmunt Bauman. (Castel, 2012, p. 362-363)

Ces réflexions posent la question fondamentale de la liberté des individus; question au cœur même des visées de l'*empowerment*, mais insuffisamment problématisée. Dans *La société singulariste*, Martuccelli (2010) propose d'ailleurs de considérer le paradoxe liant l'individu aux conditions de la vie sociale quand il s'agit de définir la liberté autrement que par la croyance en un potentiel de la personne :

[...] La liberté ne réside-t-elle pas dans les individus ? Bien entendu, les individus ont une force inventive propre. Mais une chose est d'en saisir le rôle à partir du différentiel de possibilités offertes par la vie sociale, et une autre est de la cerner en l'enfouissant comme un mystère, au fond de la psyché humaine (la création) ou comme une capacité métaphysique de l'existence (la liberté). [...] C'est dans le monde social lui-même et non pas dans l'individu que réside en dernière instance cette possibilité irrépressible d'action. C'est la manière *sui generis* dont la vie sociale conditionne nos actions (les contraint ou les habilite) qui en rend compte. Concevoir l'individu comme quelqu'un qui a une capacité irréductible d'action exige donc, paradoxalement, d'aller au-delà du seul individu, et de situer cette possibilité dans la vie sociale elle-même. (Martuccelli, 2010, p. 104-105).

Abordons maintenant un autre point théorique non suffisamment problématisé par les perspectives d'*empowerment*: de quel pouvoir s'agit-il?

Pouvoir agir ou s'approprier ses actes ?

Le travail théorique sur les relations de pouvoir devient une exigence lorsque l'on s'intéresse à l'appropriation du pouvoir dont l'*empowerment* dit s'occuper en travail social. D'où la nécessité de mettre en débat les diverses représentations à ce sujet. Force est de constater que si le type d'appropriation du pouvoir qui est au cœur de l'*empowerment* fait parfois l'objet de précisions sur le plan de la définition en tant que traduction française du terme anglais, sa problématisation n'est pas vraiment développée. Néanmoins, à travers les définitions circulant

dans ce type de littérature, le pouvoir dont il est souvent question est celui que nous pouvons avoir sur les autres (ex. : Foucault) ou sur l'accès aux ressources (ex. : Saul David Alinsky). Certes les perspectives féministes, celle de l'habilitation et de responsabilisation insistent chacune à leur manière sur le travail que la personne devrait faire sur elle-même en termes de reconnaissance subjective, d'estime de soi ou d'autocontrôle, pour avoir accès à des ressources et avoir un pouvoir sur l'autre. Mais la théorisation du pouvoir que nous acquerrons ou non sur nos propres actes est escamotée. Cette dimension psychosociale de l'appropriation représente un élément fondamental dans l'analyse d'une pratique d'affranchissement ou d'émancipation surtout lorsque nous considérons le contexte actuel des normes de socialisation à l'autonomie.

D'ailleurs, pouvoir agir sur une situation nous concernant n'implique pas de facto qu'il y ait appropriation d'un pouvoir, ou qu'il y ait véritablement un « mouvement d'appropriation de l'acte » si nous utilisons le lexique de la sociopsychanalyse qui nous offre des repères théoriques précieux à ce sujet, tout en ne se réclamant pas de l'empowerment. Par exemple, nous l'avons vu eu égard à la question de l'autonomie, pouvoir agir de façon efficace pour améliorer sa propre situation est possible à condition de se plier à une injonction sociale de façon plus ou moins consciente ou en subissant un rapport d'autorité ou d'auto-autorité⁸ nous donnant ainsi l'illusion d'être maîtres de nos désirs et de notre agir. Ici, nous ne sommes pas loin de la perspective de conscientisation, mais nous nous en distancions lorsque nous faisons intervenir l'inconscient qui joue un rôle majeur dans ces rapports de pouvoir, et qui ne fait pourtant pas l'objet de problématisation dans la littérature sur l'empowerment. C'est comme si l'inconscient n'existait plus en situation d'empowerment. L'hypothèse sous-jacente semble être que tous et toutes peuvent dorénavant contrôler leurs intentions et leurs actions une fois les personnes bien informées sur les tenants et aboutissants de celles-ci. Exit les contradictions, les inhibitions, les sentiments de toute-puissance, les fantasmes, les reculs, etc., ces derniers constituant désormais des défaillances cognitives... desquelles leurs auteur.e.s devront faire l'objet d'un recadrage!!

Certains auteur.e.s effleurent la question mais sans jamais en approfondir l'intuition. Par exemple, Deutsch (2015, p. 10) explicite une idée importante sans la développer ou la traiter comme une hypothèse à travailler : « l'*empowerment* est un acte qui modifie l'être en tant qu'il est appropriation de pouvoir, dans le sens de capacité d'agir, d'être acteur [...] ». Même chose pour Le Bossé (2008) qui n'expliquera pas le fondement d'une hypothèse intéressante : « L'attribution quasi exclusive de la souffrance à la seule inadéquation des conditions collectives de vie évacue l'hypothèse que la personne puisse contribuer directement ou indirectement aux difficultés auxquelles elle est confrontée ». Cela demeure souvent à l'état de constat empirique, celui d'un rapport détérioré à l'autonomisation justifiant une action pragmatique, i.e. une

⁷ Voir les travaux de Mendel (ex.: 1992, 1998, 2002, 2004).

⁸ L'expression « auto-autorité » a été proposée par Mendel (2002, p. 230) pour rendre explicite une figure contemporaine de l'autorité en regard des injonctions néolibérales qui ont cours sur l'autonomisation des individus en milieu de travail et dans la société en général. Il s'agit d'une forme d'autorité pervertie où l'on doit reconnaître comme devant provenir de soi le commandement de l'autre (Parazelli et Ruelland, 2017 à paraître).

restauration cognitive opérée par des recadrages adéquats. Mais ce qui se joue dans ce type de situation n'est pas investigué théoriquement. On essaie moins de comprendre ou d'expliquer que de tenter « d'agir sur » les blocages empiriques. Ce qui semble compter est la recherche d'effets concrets, nourrissant l'expérience de l'intervenant certes au profit d'un savoir pragmatique sur les *modus operandi* de ses destinataires, mais aussi d'une méconnaissance de ce qui s'est passé en termes de phénomène psychosociologique. Rappelons que les statuts formels ou imaginaires des acteurs impliqués ne sont pas sans effet sur les rapports de pouvoir (Lemay, 2007).

Si nous ne voulons pas réduire l'appropriation du pouvoir à la simple acquisition de ressources ou de compétences adaptées aux situations, il est alors nécessaire de nous poser certaines questions. Comment une personne, un groupe, une collectivité arrivent-ils à développer un pouvoir par leurs actes et sur leurs actes de la façon la plus égalitaire possible ? Les rapports asymétriques existent entre les intervenants et les personnes visées par l'action, même au sein des perspectives critiques de l'*empowerment* de responsabilisation. Par exemple, lorsque certains parlent de « co-construction » avec les destinataires de l'intervention en situation d'*empowerment*, de quel rapport de pouvoir s'agit-il, celui de l'autorité (familialisme, expert), de l'auto-autorité, de domination, etc. ; et quelle est sa finalité ? Quels sont les obstacles à l'appropriation individuelle et collective du pouvoir ? Par quel processus cette appropriation se réalise-t-elle ? Répondre à ces questions exige d'en comprendre théoriquement les processus et leurs fondements, et non pas seulement d'en décrire les manifestations empiriques et les effets à l'image des modèles d'actions ou des bonnes pratiques.

Se rabattre sur une posture théorique pragmatique peut convenir en situation de bricolage et d'exploration, mais sans problématisation du pouvoir et des rapports d'autorité ou de domination entre les protagonistes de l'*empowerment* (et pas seulement à l'extérieur du groupe impliqué), l'intervention risque de s'enliser dans le vécu expérientiel, seule source significative de transmission.

Paradoxalement, c'est en dehors du champ littéraire de l'*empowerment* que nous avons le plus appris sur le phénomène d'appropriation du pouvoir. En effet, la sociopsychanalyse nous a légué tout un travail de problématisation sur l'appropriation du pouvoir échelonné sur une quarantaine d'années en traitant de l'acte, de l'autorité et du familialisme notamment. Si ce n'est pas le lieu ici de développer ce qui pourrait constituer un article en soi, nous aimerions tout de même donner un bref aperçu de cette piste théorique qui tente de répondre aux questions précédentes. Disons d'abord que pour son fondateur, Gérard Mendel, l'acte est plus que l'action; il s'inscrit dans un mouvement qui engage l'individu en deçà (le projet) et au-delà de l'agir (l'expérience acquise). L'acte trouverait son origine pour chacun d'entre nous dans la petite enfance au moment où il importe d'établir une distinction entre le monde intérieur et le monde extérieur. Il s'intéressera alors à ces conditions à partir de la théorie de l'objet transitionnel de Winnicott (1975) qui nous propose une hypothèse sur la genèse même de

l'appropriation de l'acte fondée sur le processus de différenciation qui s'opère entre le monde intérieur (soi) et le monde extérieur (les objets). Les premiers moments d'appropriation de l'acte se manifesteraient lorsque le bébé apprend à satisfaire ses désirs (ex. : revoir sa mère absente) en s'appropriant un objet du monde extérieur (ex. : doudou) qui la symboliserait de façon à tenter de contrôler l'angoisse liée à son sentiment d'impuissance. Mendel qualifie ce processus de « vouloir de création ». D'où l'importance accordée au phénomène d'autorité qui s'est imposé à la fois pour protéger et pour limiter le mouvement d'appropriation de l'acte au sein de la famille. Mais devenu adulte, l'un de ces obstacles liés à l'autorité, et non le moindre, réside justement dans ce point de rencontre entre la psychanalyse et le social : la codification familialiste des rapports sociaux. Comme le titre de son livre l'indique, La société n'est pas une famille, Mendel observe dans la plupart des organisations une psychologisation du social qui recode en termes familialistes les rapports sociaux devenus un « simple appendice et prolongement de la famille et de même nature que celle-ci » (Mendel, 1992, p. 209). Ceci a pour première conséquence d'adopter sans les avoir choisis des rapports sociaux hiérarchisés qui entrent en contradiction avec une pratique démocratique établie selon des règles égalitaires.

Contrairement à l'opinion commune, l'autorité ne serait pas disparue ni dans la famille, ni dans la société, seules ses figures se transformeraient. L'autorité agirait sur le désir d'appropriation de l'acte en suscitant de l'inhibition ou en contrôlant le mode de production et les produits de l'acte (ses effets) de façon à en faire bénéficier les seuls représentants de cette autorité, au sommet d'une hiérarchie par exemple. Mendel ajoute que « Le mouvement d'appropriation de l'acte s'exprimera rarement de façon consciente. Il se trouve bien plus souvent enveloppé dans les thèmes généraux d'un droit à la liberté, à la dignité, à l'autonomie, tels qu'ils se développent habituellement dans le discours » (1992, p. 257). Ainsi, pour que la dimension psychosociale de la personnalité puisse s'exprimer, le mouvement d'appropriation de l'acte devrait être facilité et ne pas rencontrer d'obstacles à son accomplissement. C'est ici que les rapports d'autorité, lorsqu'ils existent, viennent générer un phénomène de culpabilité inconsciente dû au fait de vivre comme une transgression le désir de s'engager dans ce mouvement d'appropriation. C'est principalement à partir d'études critiques de la psychologie sociale, de l'anthropologie et de la philosophie que le chercheur fondera le concept d'« actepouvoir »: si tout acte crée un certain pouvoir, les acteurs n'ont pas tous le même pouvoir sur les effets de leurs actes, ce qui produit des effets différents sur leur personnalité selon les conditions. Certains phénomènes collectifs tels que le nationalisme, la xénophobie, le racisme, le culte de la personnalité et la fusion groupale peuvent être compris comme des manifestations de projection familialiste. En conséquence, pour favoriser l'expression de ce que Mendel appelle la « psychosocialité » (identification au social), il serait souhaitable d'atténuer l'expression du « psychofamilialisme » (identification à des figures d'adultes). La méthode d'intervention qu'il a développée depuis 40

ans à l'aide de groupes de travail⁹ vise justement à atténuer ce « réflexe » inconscient nous amenant à déléguer notre pouvoir aux « grands » ou à imposer celui-ci aux « petits ».

Conclusion

Si la synthèse des apports théoriques de ces six perspectives d'empowerment nous permet de souligner des points de différence concernant leur rationalisation de l'empowerment, elle donne aussi à voir un fil conducteur commun. L'ensemble de ces perspectives exprime bien l'idée selon laquelle une personne vivant une situation limitant ses possibilités d'accomplissement, d'épanouissement ou d'affranchissement et d'émancipation peut parvenir, avec d'autres, à lutter contre les obstacles à l'origine de cette limitation de façon à obtenir un changement concret. C'est alors un processus d'accompagnement spécifique qui rendrait possible une certaine appropriation de son pouvoir. On pourrait considérer ce fil conducteur comme un invariant à partir duquel les différences idéologiques nourrissent la spécificité de chacune des perspectives. Non seulement sert-il de prémisse théorique de l'empowerment en constituant une hypothèse de départ, mais aussi de déclaration de principe sous la forme d'une croyance humaniste dans la capacité de l'individu à être acteur de son propre changement (par lui-même, mais en étant soutenu par des ressources extérieures). C'est d'ailleurs un premier nœud théorique et idéologique de l'empowerment où l'effort conceptuel est orienté par une prescription morale, un principe de base à valoriser mais non justifié théoriquement. Nous avons aussi constaté que si ce nœud théorico-idéologique participe à cultiver l'adhésion des intervenants sociaux par l'espoir ou la « promesse » qu'il induit, il limite en même temps la pensée critique entourant les conditions sociosymboliques de l'appropriation du pouvoir au sein desquelles les pratiques d'empowerment se pensent et s'exercent. En effet, l'analyse des articles étudiés nous a permis de noter que le discours idéologique se substitue souvent au discours théorique, affaiblissant de façon considérable les potentielles avancées théoriques. Il n'y a presque pas de réflexion sur la dimension structurelle des modèles de socialisation à l'autonomie qui prévalent dans nos sociétés actuelles.

Pour faire face à un type d'empowerment néo-libéral, certains promoteurs de l'empowerment tentent de rétablir un peu ce rapport de force en faisant miroiter de la nouveauté issue de cette notion ambiguë, ce qui a des chances de susciter de l'intérêt auprès des décideurs, gestionnaires et intervenants en quête de modèles rassurants et efficaces, en devenant ainsi un élément attracteur d'enrôlement autour d'une autre finalité, d'autres idéologies concurrentes. En dépit des discours se défendant d'offrir des recettes à l'image de l'empowerment de responsabilisation qui se dit mesurable et efficace, certaines perspectives d'empowerment frayent ainsi (stratégiquement ou non) avec l'idéologie des meilleures pratiques. On observe ici ce que nous considérons toujours présent dans les actes humains, c'est-à-dire un écart entre ce qui est défendu et ce qui est pratiqué. Le risque de dériver dans une structure de mobilisation

_

⁹ Mentionnons le Groupe Desgenettes à Paris (1971), l'ADRAP à Nice (1990), le Groupe Argentine (1993) et le Collectif DéSisyphe au Québec (2001).

ressemblant à celle des sectes en assurant par la formation une standardisation de la pensée plutôt que la création d'un chantier de réflexions critiques et collectives sur le travail théorique et méthodologique sur les pratiques d'autonomisation en cours et à penser est bien présent.

Bibliographie

Alsop R., Bertelsen M. F., Holland J., 2006, Empowerment in Practice. From Analysis to Implementation. Washington, D.C.: World Bank.

Ampleman G., Denis L. et Desgagnés J.-Y., 2012, Théorie et pratique de conscientisation au Québec, Québec, Presses de l'Université du Québec.

Anuradha K., 2004, « Empowering Families with Mentally III Members: A Strengths Perspective », International Journal for the Advancement of Counselling, vol. 26, n° 4, p. 383-391.

Argyris C., 1998, « Empowerment: The Emperor's New Clothes », Harvard Business Review, vol. 76, n° 3, p. 98-105.

Bacqué M.-H. et Biewener C., 2013,. L'empowerment, une pratique émancipatrice ?, Paris, éd. La Découverte.

Basua M. B. L. Botbol Baum M. et Closon M.-C., 2011, « Renforcer les capabilités des enfants de la rue. Une manière de lutter durablement contre le sida en République Démocratique du Congo », Revue Tiers Monde, vol. 207, n° 3, p. 189-206.

Bénicourt E., 2006, « Amartya Sen : Une nouvelle ère pour le développement? », Tiers-Monde, vol. 186, n° 47, p. 433-447.

Bonvin J.-M., 2005, « La démocratie dans l'approche d'Amartya Sen », L'Économie politique, vol. 3, n° 27, p. 24-37.

Bouchard M.-J. et Gagnon M., 2000, L'habilitation (empowerment) dans les organisations coopératives. Cinq ans de gestion de coopératives d'habitation, 2-21. Montréal, Chaire de coopération Guy-Bernier (UQAM).

Breton M., 2002, « Empowerment Practice in Canada and the United States ». The Social Policy Journal, vol. 1, n° 1, p. 19-34.

Brodala J., 2010, « Touché par les dettes. Une perspective d'aide durable à la gestion du budget ». Pensée plurielle, vol. 25, n° 3, p. 75-90.

Calvès A.-E., 2009, « "Empowerment" : généalogie d'un concept-clé du discours contemporain sur le développement », Revue Tiers Monde, vol. 4, n° 200, p. 735-749.

Cantelli F., 2013. « Deux conceptions de l'empowerment », Politiques et Sociétés, vol. 32, n° 1, p. 63-87.

Castel P-H., 2012, La fin des coupables, suivi de Le cas Paramord, Paris, Les Éditions d'Ithaque.

Collins P. H., 1990, « Knowledge, Consciousness and the Politics of Empowerment », in Collins P. H., (Black Feminist Thought: Knowledge, Consciousness and the Politics of Empowerment, New York, Routledge.

Corbeil C. et Marchand I., 2006, « Penser l'intervention féministe à l'aune de l'approche intersectionnelle : défis et enjeux », Nouvelles pratiques sociales, vol. 19, n° 1, p. 40-57.

Dallaire N., 2012, « Comment se porte la conscience critique dans les pratiques d'empowerment des travailleurs sociaux ? » Intervention, n° 136, p. 6-17.

Damant D., Paquet J. et Bélanger J., 2001, « Recension critique des écrits sur l'empowerment ou quand l'expérience de femmes victimes de violence conjugale fertilise des constructions conceptuelles », Recherches féministes, vol. 14, n° 2, p. 133-154.

Dardot P. et Laval C., 2009, La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale, Paris, éd. La Découverte.

Denamiel I., 2006, La responsabilisation du détenu dans la vie carcérale, Paris, éd. L'Harmattan.

Deslauriers J.-P. et Bourget M., 1997, « Groupes et organisation communautaire. Les passerelles de l'intervention », Service social, vol. 46, n°s 2-3, p. 77-100.

Deutsch C., 2015, « L'empowerment en santé mentale », Sciences et actions sociales, [En ligne], N°1 | 2015, mis en ligne le 16 avril 2015, URL [http://www.sas-revue.org/index.php/13-article-d-accueil/15-l-empowerment-en-sante-mentale].

Dobson R. et McNeill J., 2011, « Review article: Homelessness and Housing Support Services: Rationales and Policies under New Labour », Social Policy & Society, vol. 10, n° 4, p. 581-589.

Doré G., 1985, « L'organisation communautaire : définition et paradigme », Service social, vol. 34, n°s 2-3, p. 210-230.

Ehrenberg A., 2010, La Société du malaise, Paris, éd. Odile Jacob.

Ferrarese E., 2012, « Bell Hooks et le politique. La lutte, la souffrance et l'amour », Cahiers du genre, vol. 52, n° 1, p. 219-240.

Flynn C., Damant D. et Bernard J., 2014, « Analyser la violence structurelle faite aux femmes à partir d'une perspective féministe intersectionnelle », Nouvelles pratiques sociales, vol. 26, n° 2, p. 28-43.

Flint J., 2006, « Stratégies d'empowerment et lutte contre les comportements « antisociaux » au Royaume-Uni », Géographie, économie, société, vol. 8, n° 1, p. 17-36.

Freire P., 1974, Pédagogie des opprimés, Paris, éd. Maspéro.

Gagnon É., 2010, « Une société d'accompagnement », in Clément M., Gélineau L. et McKay A.-M. (dir.), Proximités, Lien, accompagnement et soin, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 333-355.

Genard J.-L., 2013, « De la capacité, de la compétence, de l'empowerment, repenser l'anthropologie de la participation », Politique et Sociétés, vol. 32, n° 1, p. 43-62.

Godbout P. et Tribble D. S.-C., 2008, « L'apport de l'observation in situ pour décrire les interventions infirmières d'habilitation à l'auto prise en charge de sa santé dans le secteur des soins à domicile », Revue de l'Université de Moncton, vol. 39, n°s 1-2, p. 7-39.

Hache É., 2007, « La responsabilité, une technique de gouvernementalité néo-libérale ? », Raisons politiques, vol. 28, n° 4, p. 49-65.

Kabeer N., 2005, « Gender Equality and Women's Empowerment: A Critical Analysis of the Third Millenium Development Goal », Gender and Development, vol. 13, n° 1, p. 13-24.

Karsz S., 2008, « Empowerment : une notion bien-pensante permet-elle de penser ? », Nouvelles pratiques sociales, vol. 21, n° 1, p. 150-157.

Karsz S., 2011, Pourquoi le travail social? Définition, figures, clinique, Paris, éd. Dunod.

Kaufmann J.-C., 2004, « Devoir s'inventer », Sciences humaines, n° 154, p. 42-43.

Keiffer C., 1984, « Citizen empowerment: A developmental perspective », Prevention in Human Services, vol. 16, n° 3, p. 9-35.

Le Bossé Y., 1996, « Empowerment et pratiques sociales : illustration du potentiel d'une utopie prise au sérieux », Nouvelles pratiques sociales, vol. 9, n° 1, p. 127-145.

Le Bossé Y., 1998a, « Introduction à l'intervention centrée sur le pouvoir d'agir », Nouveaux cahiers de la recherche en éducation, vol. 5, n° 3, p. 349-370.

Le Bossé Y., 1998b, « Pouvoir d'agir et exclusion : le pouvoir de participation socioéconomique », Nouveaux cahiers de la recherche en éducation, vol. 5, n° 3, p. 371-397.

Le Bossé Y., 2003, « De l'"habilitation" au "pouvoir d'agir" : vers une appréhension plus circonscrite de la notion d'empowerment », Nouvelles pratiques sociales, vol. 16, n° 2, p. 30-51.

Le Bossé Y., 2008, « L'empowerment : de quel pouvoir s'agir-il ? Changer le monde (le petit et le grand) au quotidien », Nouvelles pratiques sociales, vol. 21, n° 1, p. 137-149.

Le Bossé Y., 2009, « Développer le pouvoir d'agir des personnes et des collectivités. Quelques enjeux relatifs à l'identité professionnelle et à la formation des praticiens du social », Nouvelles pratiques sociales, vol. 21, n° 2, p. 174-190.

Le Bossé Y., 2012, Sortir de l'impuissance. Invitation à soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités. Tome 1 : Fondements et cadres conceptuels, Québec, éd. ARDIS.

Le Bossé Y., Bilodeau A., Chamberland M. et Matineau S., 2009, « Développer le pouvoir d'agir des personnes et des collectivités : quelques enjeux relatifs à l'identité professionnelle et à la formation des praticiens du social », Nouvelles pratiques sociales, vol. 21, n° 2, p. 174-190.

Le Bossé Y. et Lavallée M., 1993, « Empowerment et psychologique communautaire. Aperçu historique et perspectives d'avenir », Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale, n° 18, p. 7-20.

Le Bossé Y., Gaudreau L., Arteau M., Deschamps K. et Vandette L., 2002, « L'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir : aperçu de ses fondements et de son application », Canadian Journal of Counselling/Revue canadienne de counseling, vol. 36, n° 3, p. 180-193.

Lemay L., 2007, « L'intervention en soutien à l'empowerment : du discours à la réalité. La question occultée du pouvoir entre acteurs au sein des pratiques d'aide », Nouvelles pratiques sociales, vol. 20, n° 1, p. 165-180.

Lévesque J. et Panet-Raymond J., 1994, « L'évolution et la pertinence de l'approche structurelle dans le contexte social actuel », Service social, vol. 43, n° 3, p. 23-39.

Lord J. et McKillop-Farlow D'A., 1990, « Une étude sur l'habilitation : Répercussions sur la promotion de la santé », Promotion de la santé, vol. 29, n° 2, p. 2-8.

Lorenz S. et Bigler P., 2013, « Responsabilisation et dévoilement : le rôle d'un programme pour hommes auteurs de violences au sein du couple », Pensée plurielle, vol. 32 n° 1, p. 115-127.

Marteu É., 2011, « Des usages de l'empowerment, du genre et du féminisme dans les associations de femmes bédouines du Néguev (Israël) », Cultures et conflits, n° 83, p. 57-77.

Martuccelli D., 2010, La Société singulariste, Paris, Éditions Armand Colin, coll. individu et société.

Mendel G., 1992, La société n'est pas une famille : de la psychanalyse à la sociopsychanalyse, Paris, éd. La Découverte.

Mendel G., 1998, L'acte est une aventure : du sujet métaphysique au sujet de l'actepouvoir, Paris, « éd. La Découverte.

Mendel G., 2002, Une histoire de l'autorité : permanences et variations, Paris, éd. La Découverte.

Mendel G., 2004, Construire le sens de sa vie : une anthropologie des valeurs, Paris, éd. La Découverte.

Mendell M., 2006, « L'empowerment au Canada et au Québec : enjeux et opportunités », Géographie, économie, société, vol. 8, n° 1, p. 63-85.

Mondros J. B. et Wilson S. M., 1994, Organizing for Power and Empowerment, New York, Columbia University Press.

Moreau M., 1987, « L'approche structurelle en travail social : implications pratiques d'une approche intégrée conflictuelle », Service social, vol. 36, n°s 2-3, p. 227-247.

Namian D., 2011, « Psychologisation ou singularisation ? L'intervention sociale au temps de l'accompagnement », Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire, vol. 17, p. 58-89.

Ninacs W. A., 1995, « Empowerment et service social : approches et enjeux », Service social, vol. 44, n° 1, p. 69-93.

Ninacs W. A., 2008, Empowerment et intervention : développement de la capacité d'agir et de la solidarité, Québe,: Les Presses de l'Université Laval.

Ozer E. M. et Bandura A., 1990, « Mechanisms Governing Empowerment Effects: A Self-Efficacy Analysis », Journal of Personality and Social Psychology, vol. 58, n° 3, p. 472-486.

Parazelli M. et Ruelland I., 2017, Autorité et gestion de l'intervention sociale. Entre servitude et actepouvoir, à paraître aux Éditions IES.

Quirion B. et Bellerose C., 2007, « Discours néolibéral d'émancipation dans le champ de l'usage des drogues : réduction des méfaits et empowerment », Sociologie et sociétés, vol. 39, n° 1, p. 29-50.

Randriamanampisoa H., 2011, « Microcrédit et lutte contre la pauvreté en milieu malgache : une analyse par les capabilités », Management et Avenir, vol. 46, n° 6, p. 319-335.

Rappaport J., 1981, « In Praise of Paradox: A Social Policy of Empowerment Over Prevention », American Journal of Community Psychology, vol. 9, n° 1, p. 1-25.

Rappaport J., 1987, « Terms of Empowerment/Exemplars of Prevention: Toward a Theory for Community Psychology », American Journal of Community Psychology, vol. 15, n° 2, p. 121-148.

Reysz J., 2006, Responsabilisation des chômeurs et retour à l'emploi en France et en Grande-Bretagne. Observatoire de la société britannique, Université de Toulon. Récupéré de [http://osb.revues.org/153].

Robeyns I., 2006, « The Capability Approach in Practice », The Journal of Political Philosophy, vol. 14, n° 3, p. 351-376.

Rodwell C.M., 1996, "An analysis of the concept of empowerment", Journal of Advancing Nursing, 23, p. 305-313

Sen A. K., 2000, Repenser l'inégalité. Trad. de Paul Chemla, Paris, éd. du Seuil.

Sheilds L., 1995, « Women's Experiences of the Meaning of Empowerment », Qualitative Heatlh Research, vol. 5, n° 1, p. 15-35.

Thomas K. T. et Velthouse B. A., 1990, « Cognitive Elements of Empowerment: An "Interpretive" Model of Intrinsic Task Motivation », The Academy of Management Review, vol. 15, n° 4, p. 666-681.

Trickett E. J., 1994, « Human Diversity and Community Psychology: Where Ecology and Empowerment Meet », American Journal of Community Psychology, vol. 22, n° 4, p. 583-592.

Wilson S., 1996, « Consumer Empowerment in the Mental Health Field », Canadian Journal of Community Mental Health, vol. 15, n° 2, p. 69-85.

Winnicott D. W., 1975, Jeu et réalité. L'espace potentiel, Paris, éd. Gallimard.

Zimmerman M., 1995, « Psychological Empowerment: Issues and Illustrations », American Journal of Community Psychology,vol. 23, n° 5, p. 581-599.

Pour citer cet article

Référence électronique

Michel Parazelli, Mathieu Bourbonnais, "L'empowerment en travail social. Perspectives, enseignements et limites", Sciences et actions sociales [en ligne], N°6 | année 2017, mis en ligne le date 31 janvier 2017, URL: http://www.sas-revue.org/index.php/34-n-6/dossiers-n-6/87-lempowerment-en-travail-social-perspectives-enseignements-et-limites

Auteur

Michel Parazelli

Ph.D. études urbaines, professeur-chercheur, École de travail social, Université du Québec à Montréal

parazelli.michel@ugam.ca

Mathieu Bourbonnais

Candidat à la maîtrise, École de travail social, Université du Québec à Montréal bourbonnais.mathieu.2@courrier.ugam.ca

Droits d'auteur

© Sciences et actions sociales

Toute reproduction interdite sans autorisation explicite de la rédaction/Any replication is submitted to the authorization of the editors

Tableau –synthèse : Description des six perspectives de l'empowerment selon quatre dimensions structurantes de l'intervention sociale

| Perspectives Dimensions | Conscientisation (Années 1970) | Féministe (Années 1970) | Habilitation (Années 1980) | Capabilité (Années 1980) | Environnementale (Années 1990) | Responsabilisation (Fin 1990) |
|---|---|--|---|--|--|---|
| L'appropria-tion du pouvoir | Prendre conscience des enjeux individuels et collectifs et qui permettent d'agir en militant contre les causes structurelles de l'oppression. | Être en mesure de donner un sens genré à son expérience subjective, pas seulement au niveau cognitif mais aussi affectif pour être habilitée à agir | Se sentir apte et en faire quelque chose (définir les problèmes et les solutions). | Avoir une liberté réelle de choisir les modes de fonctionnement et le mode de vie que la personne valorise. | Vouloir contrôler l'accès aux ressources individuelles et collectives pour réaliser un changement concret. | Autorégulation individuelle de ses problèmes pour adopter des comportements mieux adaptés aux normes sociales néo-libérales. |
| Conditions requises | Identifier les effets sociopolitiques des rapports de classe ou d'asymétrie des statuts sociaux sur les politiques sociales, et l'impact des politiques et institutions sur nos vies, pour en transformer les conditions. | Reconnaître les enjeux de subordination associés au genre et développer des activités expressives conscientisantes, et non seulement des activités instrumentales d'affrontement. | Participer à la vie communautaire, disposer de quelqu'un qui sache écouter et reconnaître des capacités personnelles et non seulement des faiblesses. | Disposer d'options suffisantes pour actualiser ses valeurs et aspirations individuelles | 5 composantes : 1. Prise en compte des conditions structurelles et individuelles du changement social ; 2. L'acteur en contexte comme unité d'analyse ; 3. Les contextes d'application ; 4. Définition du changement visé et des modalités ; 5. Développement d'une démarche d'action conscientisante. | Amélioration de l'estime de soi et de compétences réflexives permettant à chaque individu de s'autoévaluer, s'autojuger, ou s'autodiscipliner. |
| Rôle des intervenants envers les destinataires | L'intervenant est un partenaire des destinataires et qui doit aussi cultiver l'autocritique. | Solidarité sociale entre les actrices et acteurs. Autocritique des statuts asymétriques. | Intervenant ou groupe de soutien agit comme facilitateur qui croit aux capacités des personnes. | S'ouvrir aux aspirations des populations défavorisées et réformer des politiques ou pratiques sociales en conséquence. | L'intervenant est un accompagnateur auprès des destinataires et médiateur auprès des acteurs concernés. | L'intervenant est l'agent qui favorise (responsabilise) auprès des destinataires l'intériorisation de l'injonction d'autonomisation individuelle. |
| Finalités | Combattre l'oppression, établir des rapports égalitaires et défendre la justice sociale. | S'émanciper en développant la capacité d'exprimer son point de vue et de faire des choix autonomes (social, politique, et spirituel). | Avoir un contrôle personnel sur sa vie. | Lutter contre les inégalités sociales en permettant aux pauvres de participer, négocier, d'influencer les institutions. | S'affranchir en ayant un plus grand contrôle sur ce qui est important pour soi et sa communauté (réguler individuellement et collectivement ses conditions générales d'existence). | Instaurer une forme de gouvernementalité pour rendre concurrentielles et performantes les personnes vulnérables psychologiquement et/ou socioéconomiquement. |